

Département du Jura : un accès facile aux services, à l'exception de six territoires

Dans le département du Jura, la majeure partie de la population bénéficie d'un accès rapide aux services au public. Le temps d'accès moyen est, en effet, très comparable à celui observé pour la région Bourgogne-Franche-Comté. Toutefois, dans quelques territoires les habitants sont plus éloignés de certains équipements et services. C'est le cas notamment de ceux résidant aux frontières du département ou au Cœur des Lacs.

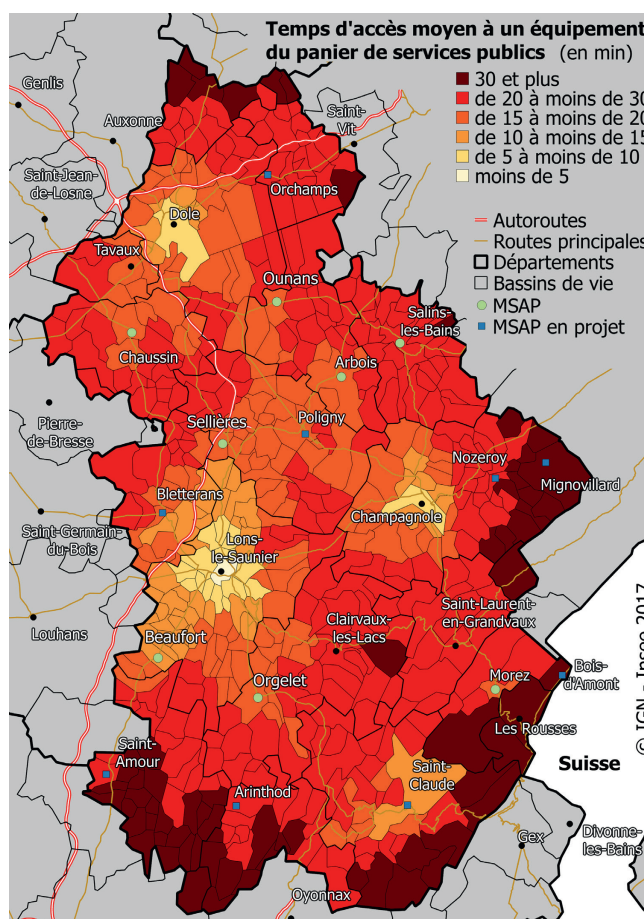
Madeline Bertrand, Insee

L'accès aux équipements et aux services participe à l'égalité des citoyens et constitue une préoccupation des politiques d'aménagement du territoire. Qu'il s'agisse d'aller à l'école ou au collège, de consulter un médecin, d'effectuer des démarches auprès de Pôle emploi ou de la Caisse d'allocations familiales... offrir un bouquet de services adapté à chaque population (jeunes, seniors ou familles) constitue une condition indispensable au développement des territoires et contribue à leur attractivité et à leur dynamisme.

Des services publics accessibles

Parmi les services publics, certains s'adressent à une population spécifique par l'âge, la vie familiale, la situation vis-à-vis de l'emploi ou encore le niveau de revenu. L'éloignement de ces services peut s'avérer pénalisant s'ils concernent une population plus fragile et souvent moins mobile. Pour limiter les déplacements, les opérateurs publics multiplient l'offre de démarches en ligne (*Pour en savoir plus : Réseaux mobiles et Internet*). Toutefois, la présence de services physiques reste nécessaire pour les démarches les plus complexes. Les temps d'accès pour se rendre à ces structures dépendent alors de leur couverture géographique (*figure 1*). Pour certains services, les habitants sont, de

1 Des territoires situés aux frontières du Jura plus éloignés des services publics



plus, rattachés à un site localisé dans leur département de résidence ; ils ne peuvent s'adresser à une structure du département voisin même si celle-ci est plus proche. Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), Mutualité sociale agricole (MSA), Pôle Emploi, Caisse d'allocations familiales (CAF) et Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) sont dans ce cas. Ces organismes sont, avec La Poste, partenaires du programme national de déploiement des Maisons de services au public (MSAP). Les MSAP ont pour vocation de pallier l'éloignement en assurant un accès pour tous à des services regroupés. Les travailleurs sociaux du Département peuvent également y assurer des permanences.

La complémentarité entre les services de Pôle emploi, de la Carsat et ceux du Département déployés dans les Maisons départementales des Solidarités, assure un maillage territorial équilibré et des temps d'accès peu élevés. Toutefois, certaines zones sont encore mal couvertes. Ainsi, les usagers mettent encore plus de 30 minutes pour se rendre à la Carsat ou à Pôle emploi lorsqu'ils résident dans les environs de Saint-Amour ou de Clairvaux-les-Lacs. Il en va de même pour ceux qui habitent la frontière nord du département, les communes à l'est de Champagnole ou celles autour de Poligny. Ces temps d'accès pourraient diminuer prochainement, si ces services s'implantent dans les trois MSAP en projet à l'est de Champagnole, à Saint-Amour et Poligny. La zone de Clairvaux-les-Lacs resterait alors le seul territoire encore éloigné de ces services. La CAF et la CPAM, bien qu'implantées dans quatre villes seulement (Dole, Lons-le-Saunier, Champagnole et Saint-Claude) sont plus faciles d'accès du fait des permanences qu'elles proposent dans de nombreuses MSAP. Toutefois, les temps d'accès demeurent très élevés, plus de 30 minutes,

du sud-ouest du département jusqu'à Clairvaux-les-Lacs pour ces deux services ainsi que, pour la CPAM, au nord de Poligny et Salins-les-Bains.

Un accès facile aux services de santé de premier recours

Les Jurassiens rejoignent en moins de cinq minutes en moyenne les équipements de santé de premier recours (figure 2). Médecins, pharmaciens, masseurs-kinésithérapeutes, infirmiers et chirurgiens-dentistes constituent ainsi le bouquet de services le plus aisément accessible du Jura. Aucune commune n'est située à plus de 20 minutes. Et seul un Jurassien sur dix met entre 10 et 20 minutes pour aller chez l'un de ces praticiens : la plupart habitent des communes du sud du département, à l'est d'Arinthod, au nord et au sud de Saint-Claude, au nord-est de Saint-Amour et entre Clairvaux-les-Lacs et Champagnole. Parmi les services de santé de premier recours, chirurgiens-dentistes et masseurs-kinésithérapeutes sont les deux plus éloignés pour les Jurassiens. Ils sont en effet absents de petits pôles de premier recours comme Saint-Julien, Sellières, Doucier et Andelot-en-Montagne. Mais les temps d'accès restent acceptables. Il faut moins de sept minutes, en moyenne, pour se rendre chez le chirurgien-dentiste ; moins de 2 % des Jurassiens se trouvent à plus de 20 minutes. Ces temps d'accès pourraient s'allonger dans les prochaines années. En effet, depuis 2007, le Jura a perdu 10 % de ses médecins généralistes. Toutes spécialités confondues, plus de 30 % des praticiens sont âgés de plus de 60 ans et 16 % seulement ont moins de 40 ans. Ainsi, de nombreux départs à la retraite se profilent dans les années à venir. Face à cette problématique de démographie médicale, partagée par de nombreux territoires, des réflexions sont en cours : schéma régional des ressources humaines en santé,

politique de développement de l'exercice partagé en maisons de santé pluridisciplinaires, par exemple.

Le sud du Jura éloigné des lycées

Cinq équipements composent le panier éducation : écoles maternelles, écoles élémentaires, collèges, lycées d'enseignement général et technologique et lycées d'enseignement professionnel. Ces services sont plutôt bien répartis sur le territoire départemental avec un temps d'accès moyen légèrement inférieur à celui de la région. Ainsi, dans le Jura, seulement 14 % des jeunes résident à plus d'un quart d'heure d'un établissement d'enseignement, une part en moyenne plus faible que dans la région, mais qui reste près de deux fois plus élevée que celle observée en France métropolitaine hors région parisienne.

Le maillage territorial des écoles élémentaires dans le Jura assure des temps de trajet domicile-école limités : moins de cinq minutes en moyenne. Huit communes sur dix ne disposent pas d'école, mais les regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI), nombreux dans la moitié nord du département, tendent à améliorer l'accès aux écoles. Malgré tout, quelques communes restent situées à plus d'un quart d'heure de l'école élémentaire de leur secteur. Les écoles maternelles sont moins implantées sur le département que les écoles élémentaires et les RPI concernent moins les jeunes élèves. De nombreuses communes demeurent donc éloignées des écoles maternelles : le Plateau de Nozeroy, le Cœur des Lacs, le Haut Jura et une zone entre Saint-Amour, Arinthod et Lons-le-Saunier. Dans ces territoires, aucun RPI n'est présent. Ces espaces sont également distants des collèges, à l'exception du Plateau de Nozeroy et du sud de Lons-le-Saunier.

Le périmètre de recrutement des lycées étant beaucoup plus large, il faut en moyenne un quart d'heure à un jeune Jurassien pour rejoindre son lycée d'enseignement général ou technologique. Dans la moitié nord du département, le maillage territorial assure une offre de proximité. En revanche, les lycéens du sud du Jura se trouvent souvent à plus de 30 minutes de leur établissement, notamment aux alentours de la Petite Montagne ou de Clairvaux-les-Lacs, territoires qui ne disposent pas de lycée. Dans le Haut Jura, les lycées d'enseignement professionnel les plus proches se situent à Moirans-en-Montagne et Morez, mais le relief n'en permet pas toujours un accès rapide.

Les temps d'accès moyens à ces trois paniers (services publics, services de santé de premier recours, éducation) mais aussi au panier de la vie courante et à ceux destinés aux jeunes adultes, aux familles et aux seniors, définissent sur le département

2 Temps d'accès aux paniers d'équipements et part de la population éloignée

Panier	Indicateur d'accessibilité	Jura	Bourgogne-Franche-Comté	France de province ⁽¹⁾
Jeunes adultes	Temps d'accès moyen en minutes	14	13	11
	Part des jeunes* à 20 min ou plus en %	15	10	5
Familles	Temps d'accès moyen en minutes	13	12	10
	Part des familles** à 20 min ou plus en %	11	11	4
Seniors	Temps d'accès moyen en minutes	9	8	7
	Part des seniors*** à 15 min ou plus en %	8	7	4
Éducation	Temps d'accès moyen en minutes	9	10	8
	Part de la population à 15 min ou plus en %	14	17	8
Vie courante	Temps d'accès moyen en minutes	6	5	4
	Part de la population à 10 min ou plus en %	10	8	3
Santé de premier recours	Temps d'accès moyen en minutes	5	4	3
	Part de la population à 10 min ou plus en %	10	7	3

Source : Insee, recensement de la population 2012, BPE 2014, distancier Metric

(1) France métropolitaine hormis la région Île-de-France

* Part des jeunes de 19 à 29 ans

** Part des personnes (adultes et enfants de 18 ans ou moins) vivant dans une famille comprenant au moins un enfant de moins de 18 ans

*** Part des personnes âgées de 65 ans ou plus

six territoires à enjeux aux caractéristiques variées (figure 3).

Petite Montagne et Cœur des Lacs : un accès aux services plus long

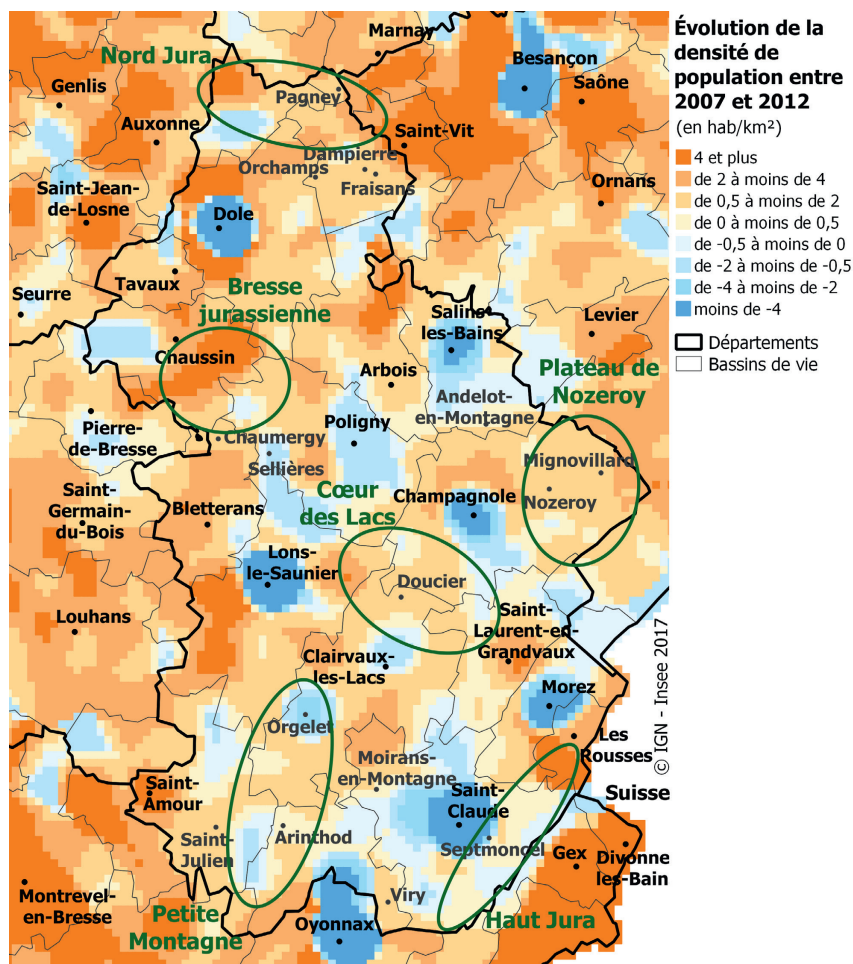
Le Cœur des Lacs, au centre du département, et la Petite Montagne au sud-ouest présentent des fragilités en matière d'accessibilité des services au public. Ces deux espaces sont pour autant assez peuplés : 5 000 habitants pour le premier qui gagne 4 % de population entre 2007 et 2012, 6 900 habitants pour le second à la démographie stable sur la même période. Au centre du département, deux communes (Clairvaux-les-Lacs et Doucier) structurent fortement l'accès aux équipements. Clairvaux-les-Lacs est bien dotée en équipements de la vie courante tels que boulangerie ou épicerie et en services de santé de premier recours, mais pas en services publics. Doucier, avec plusieurs services de proximité, joue un rôle « pivot » par sa situation géographique, au centre du territoire bordé par Clairvaux-les-Lacs, Lons-le-Saunier, Champagnole et Saint-Laurent-en-Grandvaux. Au sud du département, l'offre de services est assurée par les communes d'Orgelet et de Moirans-en-Montagne. Arinthod et plus ponctuellement Saint-Julien, au cœur de la Petite Montagne, complètent le maillage territorial.

La Petite Montagne et le Cœur des Lacs sont éloignés des services de gendarmerie, des banques et des stations-services, mais également des services destinés aux jeunes et aux familles, en particulier la Petite Montagne du fait du très faible niveau d'équipement de Saint-Julien et d'Arinthod. Les services de santé auxquels ont davantage recours les familles, comme la maternité, le cabinet de gynécologie-obstétrique, de pédiatrie et de sages-femmes libérales, ne sont en général implantés que dans les plus grandes communes. Ils sont donc peu présents dans ces deux territoires. Le manque d'école maternelle, même en RPI, à Doucier et Saint-Julien, allonge les temps de trajets pour les jeunes enfants jusqu'à près d'une demi-heure. De même, l'absence de lycée sur Clairvaux-les-Lacs, Arinthod ou Orgelet, contraint les jeunes à plus d'une demi-heure de route pour rejoindre leur établissement, souvent sur Lons-le-Saunier.

Parmi les services du panier seniors, les cabinets de cardiologie sont eux aussi une spécialité médicale caractéristique des plus grandes communes ; ils sont donc absents de ces territoires, tout comme les laboratoires d'analyses médicales. Un éloignement d'autant plus pénalisant pour la Petite Montagne que sa population est âgée.

Pour les urgences ou pour les spécialités médicales qui font défaut sur le territoire, il faut se rendre à Lons-le-Saunier, Champagnole, Morez ou Saint-Claude selon les cas.

3 Six territoires en croissance démographique éloignés des services



Source : Insee, Recensements de la population 2007 et 2012

La Bresse jurassienne et le Plateau de Nozeroy gagnent des habitants

Comme beaucoup d'espaces peu denses, la Bresse jurassienne au sud-est de Chausson et le Plateau de Nozeroy à l'est de Champagnole sont aussi touchés par l'éloignement des équipements. Ils se caractérisent pourtant par une démographie soutenue et gagnent chacun près de 10 % de population entre 2007 et 2012. La Bresse jurassienne compte ainsi 4 700 habitants, le Plateau de Nozeroy 3 100.

Chausson et Champagnole structurent fortement ces territoires. La Bresse jurassienne est toutefois moins favorisée, Chausson étant moins équipée que Champagnole, notamment en services publics. Lorsqu'un équipement fait défaut sur l'un de ces pôles, les temps d'accès s'allongent. Les habitants de la Bresse jurassienne sont alors contraints de se rendre à Dole ou à Lons-le-Saunier, ceux du Plateau de Nozeroy à Pontarlier, Saint-Claude ou Lons-le-Saunier. Des pôles relais moins bien équipés viennent en appui mais sans assurer un maillage équilibré du territoire : Chaumergy et Sellières sont situées au sud de la Bresse jurassienne, Mignovillard et Nozeroy à l'est du Plateau de Nozeroy. Ce sont de petites communes ;

les plus importantes, Nozeroy et Chaumergy comptent moins de 500 habitants. Dans ces petits pôles, seuls des services de la vie courante et de santé de premier recours sont présents.

Dans ces espaces où la population est plutôt moins aisée qu'en moyenne, familles et jeunes adultes sont assez éloignés des services qui leur sont utiles. De même certains équipements réservés aux seniors sont absents, pénalisant en particulier la Bresse jurassienne où la part de retraités est plus élevée qu'en moyenne départementale. Comme dans tous les espaces peu denses, les temps d'accès à un laboratoire d'analyses médicales, aux urgences, à un cardiologue mais aussi à une maternité, un gynécologue-obstétricien, un pédiatre ou une sage-femme sont très élevés. Ces quatre derniers équipements de santé étant absents de Champagnole, les habitants du Plateau de Nozeroy en sont donc très éloignés. Dans ces deux espaces, en revanche, les enfants rejoignent rapidement leur école élémentaire. Il n'en va pas de même pour les plus petits : l'école maternelle peut être située à plus d'un quart d'heure de leur résidence, le Plateau de Nozeroy ne bénéficiant par ailleurs d'aucun RPI. La durée de trajet augmente également pour les lycéens, plus

de 20 minutes pour le Plateau de Nozeroy, voire plus d'une demi-heure pour nombre de communes de la Bresse jurassienne.

Les résidents de la Bresse jurassienne sont aussi éloignés des services publics. Toutefois, les MSAP de Chaussin et Sellières peuvent en partie pallier cette absence. Par ailleurs, la MSA n'est implantée qu'à Lons-le-Saunier alors que ces deux espaces comptent une part importante d'agriculteurs, six fois plus forte sur le Plateau de Nozeroy que dans l'ensemble du département.

Le Nord Jura plus éloigné des services publics

Situé à proximité de Dole, entre Dijon et Besançon, le Nord Jura compte 5 000 habitants. Il bénéficie de la grande péri-urbanisation de ces villes, gagnant 8 % de population entre 2007 et 2012. Au sud de cet espace, Fraisans et Orchamps offrent une large gamme d'équipements ; s'y ajoutent deux pôles relais moins équipés : Dampierre et Pagny.

Dans le Nord Jura, territoire jeune où un quart des habitants est âgé de moins de 16 ans, l'offre de services destinés aux familles ou aux jeunes est de bon niveau, avec des temps d'accès n'excédant pas 20 minutes. Toutefois, ce territoire ne dispose pas de bassins de natation alors même que les programmes scolaires imposent deux cycles d'apprentissage de la natation, dont l'un en primaire. L'accès aux équipements réservés aux seniors est aisé. De même, la durée de trajet ne dépasse pas 10 minutes pour les équipements de la vie de tous les jours et 15 minutes pour les services de santé de premier recours. Les temps de déplacement s'allongent pour les équipements moins courants, distants de 20 à 30 minutes. C'est le cas pour les spécialistes de la santé, cardiologues, gynécologues-obstétriciens, pédiatres mais aussi pour les services des urgences et de maternité implantés à Dijon, Dole et Besançon. Le Nord Jura, situé à la frontière avec trois autres départements, Côte-d'Or, Haute-Saône et Doubs, peut bénéficier de leurs équipements. Cependant, pour les services publics, les habitants doivent se rendre dans un établissement de leur département. Ainsi, hormis les Maisons

départementales des Solidarités qui assurent des permanences sur le territoire, les cinq autres services publics étudiés sont tous situés à plus de 20, voire 30 minutes, du Nord Jura, en général à Dole. L'ouverture récente de la MSAP d'Orchamps pourrait réduire ces temps d'accès pour les services présents dans cette structure.

Haut Jura : le relief pèse sur l'accès aux équipements

Dans le Haut Jura, le relief allonge les temps d'accès aux équipements et services. Saint-Claude constitue pourtant un pôle de services important et bien équipé. Le territoire est bordé par deux pôles de services situés dans l'Ain, Gex et Oyonnax, mais que le relief peut rendre assez difficiles d'accès. Proches de Saint-Claude, deux pôles assurent une offre de services de proximité : Septmoncel qui jouxte Saint-Claude et Viry, à une vingtaine de kilomètres au sud de Saint-Claude, qui ne dispose que d'un nombre restreint d'équipements de la vie courante.

Le Haut Jura est éloigné de tous les paniers de services alors même que la population, dans cette zone proche de la Suisse, augmente de 4 % entre 2007 et 2012. Cette population est jeune : seuls 14 % des habitants sont âgés de 65 ans ou plus contre 20 % dans le département. Mais les paniers familles et jeunes adultes sont situés à plus de 20 minutes des habitants. Les équipements de santé de premiers recours sont les plus accessibles, même si certaines communes demeurent malgré tout à plus d'un quart d'heure. Un quart d'heure, c'est aussi la durée minimale de trajet de beaucoup de Haut Jurassiens pour rejoindre les équipements de la vie courante. Enfin, bien que Saint-Claude soit un pôle de services publics bien équipé avec quatre services présents et des permanences assurées par la Carsat, le relief et l'absence de MSA augmentent le temps d'accès à ce bouquet de services situé en moyenne à plus d'une demi-heure de route. Cet éloignement des équipements concerne une population dont le niveau de vie est plus élevé qu'en moyenne dans le Jura. En effet, nombre de frontaliers travaillent tous les jours en Suisse et la part des actifs en emploi est très élevée.

Les cadres et professions intellectuelles supérieures comme les professions intermédiaires, sur-représentés, peuvent pour partie accéder aux services et équipements sur leur trajet domicile-travail. C'est aussi le cas pour les transfrontaliers, même si les équipements suisses n'ont pas été pris en compte. ■

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 propose deux dispositifs pour faciliter l'accès à l'ensemble des équipements et services : la création de Maisons de services au public (MSAP) et la mise en place de Schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP). Leur mise en œuvre nécessite au préalable de dresser un inventaire de l'existant, pour ensuite organiser et coordonner les stratégies d'implantation des opérateurs publics et privés, des services de l'État et des collectivités territoriales, en accordant une attention prioritaire aux secteurs géographiques présentant un déficit d'accessibilité.

Méthodologie

Un équipement est un lieu d'achat de produits ou de consommation de services. Pour cette étude, trois paniers spécifiques ont été créés : éducation, santé de premier recours et services publics. L'étude s'appuie aussi sur quatre paniers conçus conjointement par l'Insee, l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Île-de-France et le Commissariat général à l'égalité des territoires. Le détail de ces paniers est disponible en données complémentaires sur le site de l'Insee.

Hormis les services publics pour lesquels chaque organisme a fourni la localisation de ses services, tous les équipements sont issus de la Base permanente des équipements (BPE) constituée par l'Insee (édition 2014). Le temps d'accès aux équipements est un temps routier aller estimé en heure pleine. Il est calculé au plus proche de la commune. Les équipements hors département sont pris en compte, sauf pour le panier services publics, pour lequel les démarches doivent obligatoirement se faire dans le département de résidence. Les seules exceptions sont la MSA de Besançon et la CAF d'Oyonnax, intégrées car ouvertes aux habitants du Jura.

Insee Bourgogne-Franche-Comté

8 rue Louis Garnier
CS 11997
25020 BESANÇON CEDEX

Directeur de la publication :
Moïse Mayo

Rédactrice en chef :
Chantal Prenel

Mise en page :
STDI

Crédits photos :
CRT, L. Cheviet

ISSN : 2497-4455

Dépôt légal : Juillet 2017

© Insee 2017

Pour en savoir plus

- M. Bertrand, Réseaux mobiles et Internet dans le Jura : bonne couverture 3G mais un haut débit Internet morcelé, *Insee Flash Bourgogne-Franche-Comté* n° 37, juillet 2017.
- M. Bertrand, Accès aux services au public en Côte-d'Or : un enjeu pour des territoires ruraux parfois en croissance démographique, *Insee Bourgogne* n° 15, décembre 2015.
- M. Barbier, G. Toutin, Commissariat général à l'égalité des territoires, D. Levy, Insee, L'accès aux services, une question de densité des territoires, *Insee Première* n° 1579, janvier 2016.

